



D I R A P

Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : dirap@dirap.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANIFESTATION LE 13 MAI 2023 – AERODROME CORMEILLES EN VEXIN

En réponse à l'appel lancé par l'UECNA (Union Européenne Contre les Nuisances Aériennes) à l'occasion de la « journée internationale de sensibilisation au bruit », et de l'UFCNA (Union Française Contre Les Nuisances des Aéronefs), des actions seront menées de fin avril à mi-mai sur de nombreux aérodromes afin de dénoncer l'insuffisance des actions pour réduire les pollutions sonores et chimiques et les conséquences climatiques de l'activité aérienne.

La DIRAP invite les riverains à une manifestation le 13 mai 2023 à 10h30 sur l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin pour exiger des actions concrètes pour réduire les pollutions des survols d'avions.

Depuis 30 ans des améliorations symboliques ou homéopathiques n'ont pas permis de réduire les nuisances récurrentes subies par les riverains : survols répétés d'avions bruyants de jour comme de nuit, non-respect des plages de silence pourtant modestes, survols des habitations hors des circuits publiés menaçant la sécurité.

Les causes :

- Une flotte d'avions très bruyants, même ceux équipés de silencieux
- La désinvolture de certains pilotes « je vole où je veux ! »
- Une réglementation de la circulation aérienne archaïque faite pour voler en sécurité mais pas pour éviter les nuisances infligées aux populations survolées.
- L'inexistence de contrôles et l'impossibilité de sanctionner les manquements.
-

Pour préserver la santé, la sécurité et le cadre de vie des populations survolées il faut :

- Renforcer l'arrêté de restriction d'activité de l'aérodrome pour préserver les périodes de silence la nuit, les week-end et jours fériés comme sur d'autres aérodromes.
- Inscrire dans la réglementation des contraintes plus strictes aux aéronefs les plus bruyants.
- Modifier la réglementation de l'air afin d'interdire les vols au-dessus des zones habitées pour réduire les nuisances et renforcer la sécurité.